

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3 Document graphique
Centre de la commune
au 1 / 2000 ème
Plan de zonage et des risques

Pièce 4.3

Arrêté par délibération du
Conseil Municipal : 02/03/2023

Approuvé par délibération du
Conseil Municipal : 23/05/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Terrasse Jean Oiler - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.09 Tél : 03.81.23.53.29
initiative@orange.fr initiative2@orange.fr

Légende

--- Limite de zones et de secteurs

- Zones urbaines**
- U Zone urbaine mixte
 - Ue Zone urbaine à vocation d'équipements
 - Ui Zone urbaine mixte inondable
 - Uj Zone urbaine réservée aux jardins
 - Ur Zone urbaine mixte à vocation de renouvellement urbain
 - Ux Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - Ux1 Secteur de la zone Ux
 - Uxr Zone urbaine économique à vocation de renouvellement urbain

- Zones à urbaniser**
- AU Zone à urbaniser de réserve foncière dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Vocation principale d'habitat

- Zones agricoles**
- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

- Zones naturelles**
- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.
 - Nc Zone, équipée ou non, à vocation d'accueil d'équipements touristiques.
 - Npv Zone destinée à l'accueil d'un parc photovoltaïque

Risques repérés au titre de l'article R.151-31

☒ Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations

Risques repérés au titre de l'article R.151-34

- ☐ Retrait gonflement des argiles aléa moyen
- ☐ Aléa affaissement-effondrement des sols moyen
- ☐ Aléa glissement de terrain faible
- ☐ Zones de bruit des infrastructures de transport terrestres
- ☐ Zones d'aléa du PPRi de la Vouge en cours d'élaboration
- ☐ PPRi de la Saône

